

Les 2 régimes de vol



VFR = Visual Flight Rules (vol à vue)

Le vol est conduit à l'aide des repères visuels à l'extérieur.

La pratique du vol **VFR** nécessite des conditions météorologiques permettant de conduire son vol en toute sécurité en appliquant la règle fondamentale :

"VOIR ET EVITER".

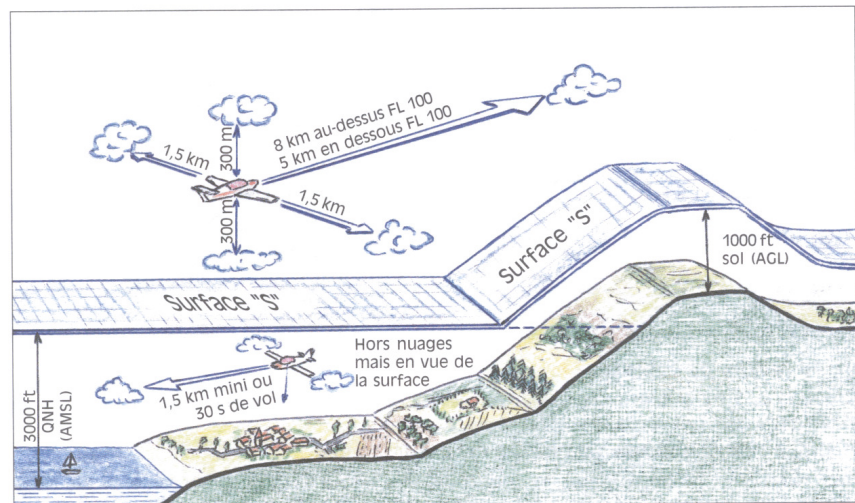
Ces conditions, appelées **Conditions VMC** pour "**Visual Meteorological Conditions**", consistent en une visibilité et une distance par rapport aux nuages minimales.



IFR = Instruments Flight Rules

(vol aux instruments)

Le vol est conduit à partir des références données par les instruments qui sont à bord.



Les niveaux de vol

Au dessus de 3000 ft sol, tout aéronef doit adopter un niveau de croisière appelé niveau de vol (FL – Flight Level).

L'altimètre indique le niveau de vol de l'avion lorsqu'il est au **calage 1013 hPa**.

Seules les centaines de pieds sont exprimées. Ex : 8000 ft → FL80

En VFR, on utilise les niveaux se terminant par 5. Ex : FL 85

En IFR, on utilise les niveaux se terminant par 0. Ex : FL 90

La "règle de la semi-circulaire" permet de déterminer les niveaux utilisables en fonction de la route magnétique de l'avion :

- Lorsque la **route magnétique** est comprise **entre 000° et 179°**, le niveau à adopter est **impair** : FL 35, 55, 75, 95...

- Lorsque la **route magnétique** suivie est comprise entre **180° et 359°**, le niveau à adopter est **pair** : FL 45, 65, 85...

